



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2020

Délibération n° 03

Date de convocation

04.12.2020

Date d'affichage

08.12.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

**Objet : Désaffectation du logement T3 affecté au gardien du groupe scolaire
Beausoleil**

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme J. BREDAS par M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme M. GEORGET par Mme C. KOZAK – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. G. ALAPETITE par M. Guy GEOFFROY – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX.

Absente excusée

Mme H. KIRCALI

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, réformant le régime de concessions de logements dans les administrations de l'Etat,

VU la délibération n°4 du 16 novembre 2020 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

VU l'avis de la commission municipale Administration Générale, Finances et Ressources Humaines.

CONSIDERANT que les missions dévolues aux gardiens des groupes scolaires sont de garantir la sécurité et la tranquillité des lieux hors du temps scolaire,

CONSIDERANT que les tâches du gardien du groupe scolaire Beausoleil ne justifient plus l'attribution d'un logement par concession d'occupation précaire avec astreinte sur site dans la mesure où c'est le gardien d'un autre groupe scolaire qui sera dorénavant en charge de la surveillance du groupe scolaire Beausoleil,

CONSIDERANT la nécessité de désaffecter le logement concédé au gardien,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désaffecter le logement de type T3 situé 4 rue des frères Moreau comme logement destiné au gardien du groupe scolaire BEAUSOLEIL,

DIT que ce logement est intégré au parc des logements communaux qui ne sont pas affectés par nécessité absolue de service ou en contrepartie d'astreinte,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 décembre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 31

Contre : -

Abstentions : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)